

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Taite, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourgeaux, M. Portier, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, Mme Petex-Levet, M. Habert-Dassault, Mme Genevard, M. Juvin, M. Descoeur, M. Meyer Habib, Mme Corneloup et
M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« compétentes »

Ajouter les mots :

« et les unions régionales des professionnels de santé mentionnées à l'article L. 4031-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que les unions régionales des professionnels de santé (URPS) soient également associées lors de la délimitation des territoires de santé.